

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-345 DU 24 AOUT 1998

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
ministre, du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 24 août 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

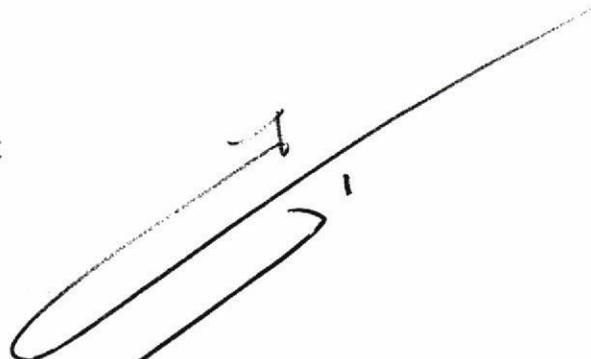
Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
chef de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre
du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi est
chargé d'assurer son intérim dès le départ de la délégation présidentielle.

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période,
les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU, le 24 AOUT 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 2 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-